

LA RÉDUCTION DE L'EXPOSITION : UN CASSE-TÊTE EN MOINS !

Ann St-Jacques, Serge Simard,
Sara-Julie Larouche et Joan Hamel

Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières, Équipe de Santé au travail

La réduction de l'exposition aux risques chimiques est une solution de prévention à envisager à long terme. L'équipe du programme Santé au travail du Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières cherchait à s'outiller pour convaincre les employeurs des établissements à s'impliquer dans un processus de réduction de l'exposition. Pour ce faire, un document de type promotionnel a été développé, dans lequel on a annexé un utilitaire de calculs sur les coûts d'un programme de protection respiratoire (PPR) et différents documents complémentaires afin de sensibiliser les entreprises à la réduction de l'exposition. Divers aspects y sont traités pour convaincre l'employeur à investir dans la réduction de l'exposition. Les implications requises, les avantages et les inconvénients, les coûts et quelques pistes de solutions de réduction de l'exposition sont tous des éléments qui sont abordés, dans le but d'amener les entreprises à résoudre leur casse-tête.

Introduction

La réduction de l'exposition aux risques chimiques devrait être la solution à envisager à long terme dans la plupart des entreprises. La réalité en est tout autre !

Lorsqu'on rencontre un risque de nature chimique, le premier choix pour protéger les travailleurs dans les entreprises se limite souvent à la protection respiratoire car cette solution semble moins coûteuse. La décision repose principalement sur des raisons économiques souvent mal documentées. Les projets de réduction d'exposition sont repoussés aux oubliettes.

C'est devant ce constat que se confrontent les équipes de santé au travail à tous les jours. Devant cette réalité, les intervenants ont voulu développer un outil de type promotionnel dans un format « Power Point » qui ferait res-

sortir les avantages à la réduction de l'exposition à moyen et long terme. À cette présentation est annexé un utilitaire de calculs développé avec le chiffrier « EXCEL ». Il permet d'estimer les coûts d'un programme de protection respiratoire (PPR).

Dans le cadre de cette présentation, l'utilitaire qui est au cœur de cet outil vous sera présenté.

Utilitaire de calculs...sur le PPR

L'utilitaire consiste en une estimation des coûts potentiels que pourrait engendrer un programme de protection respiratoire (PPR) dans une entreprise. Il s'agit donc de valider si les coûts reliés à un PPR, réalisé selon les normes québécoises, sont avantageux lorsqu'ils sont comparés à un investissement fait dans le but de réduire un contaminant à la source.

L'utilitaire est simple d'utilisation et est conçu pour s'adapter à toutes sortes d'entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grosses.

La conception de l'outil a été inspirée d'une étude de MM. Guy Perrault, Marc Baril et Pierre Lefebvre, traitant des « *Coût d'un programme de protection respiratoire* ». La partie de l'étude concernant davantage l'utilitaire est celle portant sur les étapes d'élaboration d'un PPR ainsi que la subdivision de ces étapes en coûts directs et indirects.

Toutes les étapes ainsi que les coûts proposés par le présent outil ont été fixés afin que l'élaboration et la mise sur pied du PPR correspondent le plus possible aux critères établis par la réglementation québécoise. Le contexte québécois de protection respiratoire est régi par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail qui indique que « l'équipement de protection doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la norme *Choix, entretien et utilisation des respirateurs, CSA Z94.4-93*. Un programme de protection respiratoire doit être élaboré et mis en application conformément à cette norme ». L'application de la réglementation est appuyée par le Guide de protection respiratoire utilisé au Québec.

Résultats

Les résultats obtenus par l'outil donnent une approximation du coût pour l'implantation d'un PPR dans une entreprise. Les coûts sont en fonction de plusieurs facteurs tels que :

- Le nombre de personnes impliquées dans le PPR ;
- Le nombre d'utilisateurs d'appareils de protection respiratoire (APR) ;
- Les salaires des travailleurs ;
- La conception et la rédaction à l'interne / externe ;
- Le type de test d'étanchéité choisi (quantitatif/qualitatif) ;
- Le type d'appareil de protection respiratoire (APR) ;
- Le taux de remplacement des APR.

L'utilitaire est constitué d'une feuille d'information générale et de quatre étapes :



Informations générales

Dans cette feuille, on retrouve la mise en contexte de l'utilitaire, l'explication des différentes étapes pour la saisie des informations, l'analyse des coûts, les références au programme de protection respiratoire.

Feuille 1- Informations préliminaires

Les informations préliminaires doivent être inscrites soit : le nom de l'entreprise et du responsable du PPR ainsi que les salaires des différentes personnes impliquées dans le programme telles le responsable du PPR/travailleur/superviseur. De plus, des questionnements sur l'étape d'élaboration par des intervenants internes/externes, la formation sur la protection respiratoire incluant les tests d'étanchéité quantitatifs ou qualitatifs et l'étape d'évaluation du programme seront des informations à saisir dans l'utilitaire.

Feuille 2- Coûts des APR

Les calculs relatifs aux appareils de protection respiratoire sont détaillés. À cette étape, l'utilisateur a un portrait global des coûts annuels des APR. Le nombre d'utilisateurs et le taux de remplacement deviennent des paramètres de saisie pour obtenir une estimation des coûts. La liste des APR est représentative des situations que l'on retrouve dans la majorité des entreprises desservies par notre équipe de santé au travail. Les équipements pour des situations d'urgence n'ont pas été retenus dans les calculs associés à cet utilitaire. Les coûts pour les produits de nettoyage, d'entretien et de rangement ne sont pas retenus dans le calcul.

Feuille 3- Étapes du PPR

Dans cette section, on y présente les différentes étapes du PPR ainsi que les coûts qui y sont rattachés. Dans l'instauration d'un PPR, plusieurs étapes sont détaillées en terme de coûts directs et indirects. Parmi celles-ci, on retient : l'élaboration, l'implantation, la formation, l'assignation et la distribution, la sensibilisation, le nettoyage et l'entretien, les registres et l'évaluation annuelle. Certains éléments relatifs au PPR peuvent avoir été volontairement mis à part (ex. : examen médical) dans un souci de faire refléter la réalité terrain. Les coûts sont calculés en fonction du nombre de ressources, des salaires et des APR utilisés dans l'entreprise. Les coûts dans le cadre de ce projet ont été envisagés sur 5 ans afin de

permettre de visualiser un investissement à long terme.

Feuille 4- Analyse globale

Dans cette dernière feuille, on démontre l'analyse complète des coûts du PPR. Une évaluation comparative en terme de projet de réduction de l'exposition, incluant les frais de fonctionnement, est chiffrée où on y ajoute le taux d'intérêt de l'investissement en terme de remboursements amortis sur une période de 5 ans. Par la suite, on compare les deux projets pour permettre à l'entreprise de statuer sur l'investissement le plus rentable. Des stratégies d'entreprise en terme de gestion des PPR lors de certaines étapes (ex. : entretien) ainsi que les coûts d'achat des APR pourraient faire modifier les coûts totaux du PPR.

Conclusion

L'utilitaire est un outil qui fait la démonstration des investissements d'une entreprise en terme de protection respiratoire, tout en y comparant les coûts d'un projet de réduction de l'exposition des travailleurs. Cet outil pourra permettre, dans certaines situations, aux intervenants en santé au travail, de convaincre une entreprise d'investir, dans une solution à long terme, par un projet de réduction de l'exposition plutôt que dans un programme de protection respiratoire. Ceci, tout en répondant à l'objet de la Loi sur la santé et la sécurité du travail qui vise « l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs ». Un casse-tête en moins et l'objectif est atteint !

Références

- Association canadienne de normalisation. « Choix, entretien et utilisation du respirateur », CSA Z94-4-93, 1993, 118
- Association canadienne de normalisation. « Choix, entretien et utilisation du respirateur », CSA Z94-4-02, 2003, 86 p.
- CSST. *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, LRQ chapitre S-2.1, éditeur officiel du Québec. 1999, 76 p.

- CSST. *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, chapitre S-2.1-r-19.01, éditeur officiel du Québec. 2001, 112 p.
- Lara, J., M. Venne. *Guide des appareils de protection respiratoire*, IRSST, 2003, 55 p.
- Pelletier, P., J. Lord, C. Cornellier, J-H. Berthiaume, É. Lajoie, T. Nguyen, J. Pépin. *Guide d'élaboration d'un programme de protection respiratoire et fiches techniques*. ADSSS. Montérégie. 2004. 92 p.
- Perrault, G., M. Baril, P. Lefebvre. *Impacts d'un abaissement de la valeur d'exposition admissible au formaldéhyde - Coûts d'un programme de protection respiratoire* Étude RA2-386, IRSST. www.irsst.qc.ca/fr/publicationirsst_100087.html